

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 21 octobre 2025.

OPCO 2i renforce son partenariat avec l'ANLCI en proposant une offre de services dédiée

**Dans le cadre de son partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI),
OPCO 2i lance une gamme d'outils à destination des entreprises industrielles.**

OPCO 2i est partenaire de l'ANLCI depuis un an, afin d'unir leurs forces pour la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises de l'industrie sur la thématique de l'illettrisme. Dans un contexte d'accélération de la réindustrialisation, de mutations numériques et organisationnelles profondes, le sujet **du renforcement des compétences et du développement de l'employabilité des salariés est au cœur des stratégies industrielles**. La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme dans l'industrie participe aux **enjeux de compétitivité et d'attractivité** auxquels sont soumises les entreprises, au même titre que le développement de l'attractivité des métiers ou la valorisation la marque employeur. Le soutien continu au renforcement des compétences de base des salariés s'avère indispensable.

Une rencontre entre Mme Cécile JAFFRE, Directrice générale de l'ANLCI et Mme Stéphanie LAGALLE-BARANES, Directrice générale d'OPCO 2i a eu lieu le 15 octobre lieu afin d'**officialiser le lancement d'une nouvelle brique de l'offre de services, dédiée aux compétences de base des salariés de l'industrie**.

La rencontre a également permis de faire un point d'étape du partenariat, en revenant sur la soixantaine d'actions et initiatives portées par OPCO 2i depuis novembre 2024 (ateliers de sensibilisation pour les conseillers, webinaires à destination des acteurs de l'emploi...) et de définir de nouvelles priorités pour l'année 2026.

Cécile JAFFRE, Directrice générale de l'ANLCI : « *Je tiens à saluer la démarche concrète et volontariste d'OPCO 2i pour aider les entreprises industrielles françaises dans l'accompagnement de salariés qui rencontrent des difficultés pour lire, écrire, compter et être autonome dans les usages numériques fondamentaux. Le travail mené conjointement a permis d'objectiver les besoins et de construire des réponses adaptées. Investir dans les compétences de salariés souvent oubliés des plans de formation est un acte fort, nécessaire, porteur de valeur ajoutée et de performance* »

Stéphanie LAGALLE-BARANES, Directrice générale d'OPCO 2i : « *Ce partenariat avec un acteur majeur, qui porte une expertise forte sur des enjeux essentiels pour le secteur industriel, nous permet également d'ancre nos actions stratégiques dans les territoires, au plus près des entreprises. S'il fallait adresser un message clé aux chefs d'entreprise, ce serait d'abord de les rassurer et de dédramatiser le sujet. Le terme « lutte contre l'illettrisme » peut parfois faire peur. Il faut donc expliquer, rassurer et montrer que toutes les entreprises sont concernées, même celles qui pensent ne pas l'être. C'est une cause nationale, et l'industrie n'y échappe pas. Il faut convaincre les dirigeants que c'est un enjeu pour eux, même s'ils se sentent parfois un peu éloignés du sujet. Avec des outils simples et des partenaires efficaces, ils peuvent être accompagnés à la fois sur leurs enjeux collectifs de compétences et sur le développement individuel de chaque salarié.* »

Mise en ligne de l'étude sur les pratiques des industries en matière d'illettrisme et d'illectronisme

Le partenariat avec l'ANLCI a conduit OPCO 2i à lancer de mars à juin 2025 une étude sur les pratiques des industries en matière d'illettrisme et d'illectronisme.

Elle a été menée par l'Observatoire Compétences Industries avec l'appui du cabinet KPMG, auprès d'un panel de près de 200 d'entreprises industrielles de taille et branches variées, dont une quinzaine pour des entretiens plus approfondis et des visites sur site. Outre le recensement des outils existants, l'étude met en lumière la nécessité pour l'entreprise de traiter le sujet de l'illettrisme et l'illectronisme par une approche globale : politiques de formation, politiques RH et d'accompagnement des salariés, sensibilisation en interne des managers, RSE et inclusivité, marque employeur, etc.

Cette étude a permis de tirer des enseignements qualitatifs sur les principaux enjeux et pratiques des entreprises industrielles et a conduit au développement d'un outillage complémentaire à celui de l'ANLCI, précisément adapté aux besoins des entreprises du périmètre couvert par OPCO 2i.

Le rapport d'étude complet et dès à présent accessible [sur le site de l'Observatoire Compétences industries d'OPCO 2i](#).

Une offre de services aux entreprises qui s'enrichit sur le sujet des compétences de base

En étroite collaboration avec l'ANLCI, OPCO 2i **a souhaité transmettre aux entreprises industrielles les clés pour accompagner les salariés dans les compétences de base**.

OPCO 2i met à disposition des entreprises industrielles un outillage complet de lutte contre l'illettrisme dans l'entreprise :

- Un **guide pratique** élaboré à partir des besoins et attentes des entreprises. Il a pour vocation d'apporter des réponses concrètes, en tenant compte des spécificités de l'industrie.
- Des **fiches outils** afin d'aider les entreprises à communiquer et sensibiliser en interne au sujet de l'illettrisme, d'accompagner les managers à repérer les signaux faibles et d'être en mesure de conduire les salariés en situation d'illettrisme et d'illectronisme vers un parcours d'acquisition des compétences de base.
- Une **série de vidéos** à venir, afin de donner des exemples de lutte contre l'illettrisme en entreprise, étape par étape.

Cette boîte à outils [disponible sur le site internet d'OPCO 2i](#) permettra aux entreprises d'appréhender le sujet de l'illettrisme plus facilement. Les entreprises pourront solliciter l'appui des conseillers formation d'OPCO 2i et des relais de l'ANLCI en région, ainsi que les Centres de ressources illettrisme.

A PROPOS DE L'ANLCI

L'ANLCI a pour mission de réunir, d'animer et de soutenir les décideurs et acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme : pouvoirs publics nationaux, collectivités territoriales, acteurs de la société civile, OPCO, entreprises et partenaires sociaux. Elle apporte un éclairage sur la définition, les chiffres de l'illettrisme, de l'innumérisme et de l'illectronisme, coordonne les solutions sur les territoires, outille ceux qui souhaitent agir en diffusant les bonnes pratiques.

Ses missions se déploient autour de grands objectifs, définis par l'Assemblée générale du GIP :

- nommer et mesurer le problème de l'illettrisme,
- amplifier la prise de conscience et offrir à chaque intervenant des outils et services adaptés,
- animer les alliances pour prévenir et agir contre l'illettrisme sur les territoires,
- construire collectivement des solutions contre l'illettrisme.

Depuis septembre 2023, l'ANLCI porte le premier Observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme en France, qui centralise les études et chiffres relatifs à l'illettrisme et l'illectronisme, informe sur les données récentes et développe des outils pour mieux caractériser les situations territoriales. Il travaille en lien avec d'autres observatoires ou services de statistiques publiques.

Plus d'informations sur www.anlci.gouv.fr

A PROPOS D'OPCO 2i

OPCO 2i est l'opérateur de compétences interindustriel. Créé en 2019, il est chargé d'anticiper les évolutions en matière d'emploi, d'identifier les besoins en compétences, d'accompagner les entreprises industrielles et d'assurer un service de proximité, de développer l'alternance et d'apporter un appui technique aux branches professionnelles.

OPCO 2i rassemble 29 branches, réparties en 11 sections paritaires professionnelles : énergie et services énergétiques ; chimie ; pétrole ; pharmacie ; plasturgie, nautisme et composites ; papier carton ; ameublement, bois, jouets et puériculture ; matériaux pour la construction et l'industrie, verre ; métallurgie et recyclage ; caoutchouc ; industries créatives et techniques, mode et luxe.

L'opérateur interindustriel accompagne ainsi près de 80 000 entreprises, couvrant environ 3 millions de salariés, dans la mise œuvre de leur politique de formation professionnelle, afin de répondre aux enjeux d'adaptation du secteur : la transition écologique, énergétique et numérique, sans oublier un défi de taille, le recrutement et l'attractivité de ses métiers.

Le réseau de proximité OPCO 2i est constitué de 12 Directions régionales pour une action au plus près des entreprises et de leurs salariés.

Les 250 conseillers formation ont pour objectif d'écouter et conseiller les entreprises dans la définition de leurs projets, apporter des réponses sur mesure en tenant compte à la fois de leurs particularités, des enjeux locaux et des spécificités de chaque branche professionnelle. Ils accompagnent également les entreprises dans l'optimisation du financement de leurs projets en favorisant l'accès aux financements nationaux et régionaux. Plus d'informations sur <https://www.opco2i.fr/>

Contact presse ANLCI :

LAMONTAGNE Virginie
virginie.lamontagne@anlci.gouv.fr
Tel : 06 07 77 65 48

Contact presse OPCO 2i :

Directrice Communication & Marketing
contact_presse@opco2i.fr